

CT DGAC DU 26 MARS

En introduction du CT :
Déclaration liminaire intersyndicale
Interventions du DG

En préalable de ce CT, **une déclaration intersyndicale demandant une augmentation des effectifs pour 2020** a été lue :

Les politiques nationales successives (RGPP, MAP) visant à diminuer les effectifs dans la Fonction publique de l'État ont entraîné la disparition de plus de 1100 emplois entre 2008 et 2016 à la DGAC et à l'ENAC, soit 10% des effectifs. Cette baisse des effectifs a pu être stoppée grâce à l'action des organisations syndicales de la DGAC en 2016.

Pour autant, la charge de travail reposant sur les agents de la DGAC n'a fait que croître ces dernières années, quels que soient les corps de métier ou les directions, notamment du fait de la forte augmentation du trafic (+12% depuis début 2016).

Devant accompagner cette hausse du trafic aérien, tout en assurant un haut niveau de sécurité, mais aussi le déploiement des nouveaux systèmes techniques intégrant les processus de passation et de suivi des commandes, la mise en œuvre des nouveaux domaines de surveillance, des nouvelles missions de sécurité informatique, des nouvelles réglementations européennes, ou des réorganisations constantes des services, les agents de la DGAC que nous représentons demandent des moyens humains supplémentaires pour assurer correctement leurs missions de service public.

Les personnels subissent de plein fouet une dégradation de leurs conditions de travail et déjà plusieurs services ne peuvent plus assurer de façon satisfaisante leurs missions ni rendre le niveau de service public adapté.

Les syndicats de la DGAC ont écrit à Madame la Ministre, et formulent dans cette enceinte, la demande, dès l'année 2020, d'une hausse du schéma d'emplois de la DGAC au bénéfice de toutes les catégories de personnels.

Ils demandent également la tenue d'une réunion sur les effectifs pour 2020 et les années passées.

Suite à cette déclaration, le Directeur général explique vouloir aller dans ce sens mais que les discussions sur ce sujet dans le projet de loi de finances ne font que commencer. Néanmoins, il est à noter à ce stade que le recrutement d'ICNA, pour les grands centres, serait acté au niveau du gouvernement. Mais qu'en est-il pour les autres corps ? Sur ce point la DGAC ne semble pas vouloir défendre une demande globale d'augmentation des effectifs pour tous mais plutôt de façon ciblée. **Pour FO**, syndicat confédéré, il n'est pas question de valider cette approche car **il y a nécessité de recruter dans tous les corps** et pour tous les services.

Le DG est ensuite revenu sur **les conclusions des assises du transport aérien** pour expliquer que la crise sociale que traverse la France a eu un impact. En effet, alors qu'aux débuts des assises il était question d'aides aux compagnies via des baisses de charges, celles-ci ne sont plus pertinentes aujourd'hui. Cela risque donc de se traduire par une pression plus forte pour une baisse des redevances dans le plan de performance RP3. Mais pour le DG, la hausse prévue du trafic devrait compenser cette baisse. Toujours dans le cadre de ces assises, la Ministre des transports a insisté sur la nécessité du soutien au développement régional et de la cohésion des territoires. Pour autant, le DG n'y voit pas là un impact au niveau de la DGAC. Pour FO, au contraire, cela implique un **renforcement des moyens**, en particulier humains, afin d'offrir un meilleur service pour accompagner le développement économique du secteur !

A propos de la **proposition de loi limitant le droit de grève des contrôleurs**, le DG nous explique que, même si elle n'a pas été retenue au motif qu'elle était un cavalier législatif non recevable, les parlementaires qui l'avait proposée allait très certainement revenir à la charge. FO restera vigilant sur ce point et défendra ce droit de grève tel qu'il existe aujourd'hui. Si des efforts sont à faire c'est bien sur la qualité du dialogue social en amont et non pas sur les conséquences d'une action syndicale !

Enfin, **concernant le futur protocole**, le DG se dit totalement confiant dans l'obtention d'un mandat de négociations. Il est en attente du meilleur « timing » pour faire la demande de ce mandat. Pour FO, les négociations doivent débiter **au plus vite** afin qu'elles ne se terminent pas trop tard ; sinon 2020 pourrait être une année blanche comme l'a été 2016 dans le protocole actuel !



Rattachement du concours ICNA au concours commun INP

C'est suite au constat que le concours externe ICNA ne fait plus le plein que l'idée de l'intégrer dans une banque de concours est apparue. Cela permettra ainsi de toucher potentiellement plus de candidats.

Le projet de décret modifié présenté modifie l'organisation du concours externe pour le recrutement dans le corps des ICNA en procédant à la segmentation du concours externe par filières.

Cette modification a également pour objectif l'intégration du concours externe de recrutement des ICNA dans le Concours Commun INP (CCINP).

Vote : pour à l'unanimité.

ENSAP – accès aux bulletins de paye et compte individuel retraite

Depuis 2018, les services de l'Etat ont mis en place un service dédié aux fonctionnaires. La DGAC s'est inscrite dans cette démarche **depuis le 1^{er} janvier 2019** pour les fonctionnaires, pour la consultation de leurs fiches de paie ainsi que de l'historique. Chaque agent peut également consulter sa situation retraite (Relevé Individuel de Situation, habituellement envoyé tous les 5 ans). Deux boîtes fonctionnelles ont été créées à l'occasion (ENSAP et retraite) et sont à la disposition des agents pour faire corriger les données manquantes dans leur dossier individuel.

Dans quelques années, la demande de la retraite pourra être déclenchée depuis cet espace par chaque agent. Aujourd'hui, le processus de liquidation du dossier retraite reste à la charge des services des pensions de la DGAC. Si un fonctionnaire détecte un souci d'accès technique au site ENSAP, la boîte fonctionnelle sg-qirh-ensap-bf@aviation-civile.gouv.fr est disponible pour répondre à toutes les questions d'accès.

Une autre boîte fonctionnelle sg-sdp-qcrh-pension-bf@aviation-civile.gouv.fr permet aux agents de signaler les anomalies sur leur dossier individuel retraite ; SDP nous informe qu'un nombre important d'anomalies a été signalé et que des centaines de messages sont en cours de traitement afin de corriger les données dans le logiciel DGAC des Ressources Humaines.

FO a interrogé SDP pour connaître l'ouverture de ce service aux Ouvriers d'Etat, aux OPA, aux Personnels Navigants et aux contractuels sur fonctions Ouvriers d'Etat : la date de mise en service est prévue au **1er juillet 2019**. Un décret d'application reste à être publié pour permettre la connexion avec les organismes du FSPOEIE et de l'IRCANTEC, qui gèrent les régimes de retraites de ces populations d'agents DGAC.

Questions diverses FO

Mise en œuvre de la Flex à l'ENAC : très prochainement le plan de charge de formation nécessitera la mise en application de la Flex à l'ENAC. Néanmoins, à ce jour, aucun texte n'a été publié afin de pouvoir mettre en paiement la prime associée. Pour FO, la Flex doit d'abord s'appuyer sur un effectif que permet le plan d'affectation négocié. Quant à l'arrêté support de la prime, l'administration explique que le retard de parution se situe au Budget. Néanmoins, du point de vu technique, rien ne s'oppose à sa signature. FO a alors obtenu la garantie que le SG ferait en sorte que ce texte paraisse au plus vite.

Indemnité kilométrique : pour les agents de l'organisme Pyrénées, les contrôleurs sont qualifiés sur deux sites, Pau et Tarbes. Cela nécessite donc de nombreux déplacements qui, aujourd'hui, sont indemnisés sur la base d'un tarif SNCF alors qu'il n'est pas possible de prendre le train. Dès lors qu'il n'existe pas de moyen de transport public adéquat, FO demande que les agents soient remboursés sur la base de l'indemnité kilométrique. Cette question reste valable pour l'ensemble du territoire pour tout déplacement en ordre de mission avec véhicule personnel. Le SG propose d'apporter une réponse que FO espère favorable au plus vite. FO tiendra informés les personnels quant à la possibilité de remboursement.

Vos représentants FO : Laurent NOTEBAERT Dominique THOMAS Vincent BACHELIER Franck DUPONT

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

